

Déclaration Handi-Social sur

Rapport Taquet – Serres

Plus belle la vie

Cher Adrien, puisqu'on en est à s'appeler par nos petits noms, je tiens, tout d'abord, à saluer le grand communicant qui a créé EN MARCHÉ même si pour nous c'est devenu EN MARCHÉ ARRIÈRE AVEC ELAN

J'ai d'ailleurs appris un nouveau mot : la Méthode utilisée « *Nudge marketing* » : En fait de la manipulation mentale, et c'est vrai que dans ce domaine vous êtes très fort !

En effet le président Macron avait promis de faire du handicap sa priorité :

Résultat pour l'AAH, il prend dans les poches des couples (baisse du plafond de calcul) l'augmentation, l'aumône en fait qu'il fait aux célibataires, et dans les poches des personnes les + lourdement handicapées (suppression Complément de ressources AAH de 179€) Augmentation qui sera au final moins importante que celle de Sarkozy, et c'est peu dire car monsieur « la loi du plus fort » n'a pas vraiment été un défenseur des personnes handicapées...

Il y a aussi la fameuse loi ELAN qui va diviser par 5 la production de logements neufs accessibles alors qu'on en manque.

Je rappelle que le soi-disant 100% de logements accessibles de la loi de 2005 ne concernait que les appart en RDC ou étages desservis par ascenseur dans les BHC, donc que la réalité de la production c'était environ 47%, et que la production neuve ne représente que 1% du parc existant 1% !

Sur l'accessibilité Page 24 et 42 : *« Enfin, il ne peut y avoir de confiance si les pouvoirs publics ne font pas preuve de davantage d'exemplarité dans la poursuite de l'accessibilité universelle (Chapitre 8). »*
« La plupart des sites publics et des procédures administratives dématérialisées sont ainsi encore inaccessibles, » *« Ce constat est le même pour l'accès -cette fois physique- aux bâtiments publics, qu'il concerne les personnes en situation de handicap usagers des services publics, ou les agents eux-mêmes. »*

Plutôt gonflé quand ce gouvernement ne remet pas en cause l'ordonnance de 2014 et veille à ne surtout pas sanctionner ceux qui ne respectent pas le calendrier des Ad'AP !

Vous parlez beaucoup de confiance mais comment vous croire quand on voit le précipice entre les intentions affichées et les actes ???

Après je pourrai vous demander : « C'est quoi l'inclusion pour vous ? » en dehors d'un terme en vogue et complément dénaturé par votre gouvernement ? C'est peut être pour ça que votre rapport se garde bien de définir ce terme !

Indiquant d'ailleurs page 13 : *« Cette vision est celle d'une société inclusive. Notre rapport n'a ni vocation ni prétention à constituer la pensée de ce que doit être une société inclusive, ni un modus operandi pour y parvenir. »*

Voici ce qu'en dit Elisa Rojas : J'en suis arrivée à me demander si je dois moi-même continuer à utiliser ce mot, tellement surfait, tant il a été détourné par ceux qui travaillent à notre exclusion. Ce changement de sémantique n'a de surcroît rien modifié à notre situation qui, vous le savez, se dégrade de jour en jour.

Vous dites page 15 : *« Au final, ce rapport aurait pu s'appeler Révolution. Révolution, parce que les propositions que nous formulons visent à revenir aux principes et droits posés dès la loi du 11 février 2005, pour les rendre effectifs. »*

Nous on attend un changement de société et vous nous proposez des mesurette, en terme de révolution, ça se pose là !

A quel moment dans votre rapport vous remettez en cause l'institutionnalisation, vous vous mettez en conformité avec les recommandations de l'ONU ? Juste quelques mentions, par ex Page 69 « la France est signataire de la Convention internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH) »

Pas un mot sur comment vous comptez désinstitutionnaliser, au contraire !

C'est Page 36 qu'on comprend mieux où veut en venir ce gouvernement :

*« Dans le même temps, les usagers sont en attente d'une relation simple et efficace avec leur administration, **calquée sur celle qu'ils peuvent entretenir avec les entreprises de service du secteur marchand qui font office d'étalon en la matière** – et, on le sait, cette attente est plus forte encore lorsqu'il s'agit de handicap. »*

Et on comprend encore mieux Page 37 : « **Le temps est désormais venu de revenir à un principe de réalité, c'est-à-dire affronter le réel et, avec pragmatisme et soucis de progrès, en tirer toutes les conséquences.** »

Et Page 56 « Toujours dans un souci de responsabilité, nous proposons donc que soient mis en place, en corollaire de cette confiance, des contrôles ciblés s'appuyant sur des méthodes d'analyse de données (Proposition 6). »

Voici ce qu'en dit Autisme France : La confiance est la confiance ; elle ne saurait s'accommoder de contrôles ciblés ; on cible qui ? Ceux dont on se méfie ? Selon quels critères ? Le rapport ose parler de fraude pour des personnes qui ont dû batailler des mois à la MDPH pour faire reconnaître, imparfaitement, leurs droits. C'est choquant d'oser faire passer les personnes en situation de handicap pour des profiteurs, pour ne pas dire plus.

Et Page 142-143 vous proposez des « Equipes citoyennes » mais nous on veut des pro formés et rémunérés correctement et pas de la charité et du bénévolat !

Vous dites Page 198 « Nous proposons ainsi de mettre en application l'article 13 de la loi du 11 février 2005 en supprimant la barrière d'âge de 75 ans pour la PCH (Proposition 72). »

Mais vous dites aussi « il convient donc d'accorder immédiatement la possibilité aux MDPH de refuser une demande pour raisons d'âge et, afin de simplifier les démarches pour l'utilisateur, d'instaurer l'obligation que le dossier soit transmis automatiquement et sans délai au Département dans le cadre de l'APA (Proposition 73). »

Page 203 « **L'article 19 de la Convention internationale** des droits des personnes handicapées (CIDPH), relatif à « l'autonomie de vie et l'inclusion dans la société », rappelle que « les États Parties à la présente Convention reconnaissent à toutes les personnes handicapées le droit de vivre dans la société, avec la même liberté de choix que les autres personnes ». il convient de faire en sorte que « les personnes handicapées aient la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier ». A cet égard, notre pays est en retard par rapport à ses voisins. »

et « ...Rappelons en effet que seuls 6% de notre parc de logement social est aujourd'hui adapté,... »

Page 206 « préconisons que la **mutualisation de la PCH**, dans son volet surveillance, soit expressément rendue possible dans les textes, et que les personnes soient informées de cette possibilité (Proposition 80). »

Le problème c'est que l'habitat partagé ce n'est que de la mini institution, et on peut parler des baisses de PCH avec l'exemple de la mise en danger d'Emmanuel Lucas. Nous sommes contre la mutualisation d'une prestation qui doit rester individuelle.

Page 207 « **il convient d'intégrer l'aide à la parentalité à la PCH en modifiant l'annexe 2-5 du Code de l'action sociale et des familles (Proposition 81).** » **Vous proposez aussi l'aide aux activités ménagères**

Bien mais faut aussi l'aide à la communication, l'aide aux déplacements,

Par ce que aujourd'hui on est dans la survie de plus en plus et l'inclusion devient un mirage

Page 208 « **instaurer de manière systématique une procédure accélérée auprès de la MDPH visant à prioriser les demandes d'examen des futurs parents (Proposition 83).** »

Et la procédure d'urgence ??? surtout on fait quoi en terme de moyens pour que les MDPH puissent fonctionner dans le respect des personnes et de leurs droits ?

A noter aussi, très fort, Page 215 « **chaque établissement désigne, parmi son personnel, un « Responsable intégrité physique » : non rémunéré pour cette fonction, il est à la fois la personne référente et ressource, compétente pour recueillir les témoignages, soutenir et orienter les personnes victimes de violences sexuelles. Son identité, ses coordonnées et les moyens de le contacter sont transmis à la personne dès son entrée en établissement et à ses proches de confiance (Proposition 93).** »

« nous préconisons d'instaurer, sauf avis contraire de la personne, un **examen gynécologique à l'entrée en établissement, qui serait renouvelé annuellement**, afin de déceler d'éventuelles violences exercées. Cet examen ne pourra évidemment pas avoir lieu sans l'accord explicite de la personne, ou à défaut de son représentant légal. Il devra être réalisé par un praticien extérieur à la structure d'accueil, afin de préserver son indépendance (Proposition 94). »

Ce responsable intégrité bénévole, sous lien hiérarchique de l'employeur, vous espérez quoi de sa part ? Quid de la maltraitance institutionnelle quand on décrète que tant de toilettes ou tant de personne à nourrir prennent x minutes !

Pas mal aussi, Page 245 « établir un audit précis de la situation des bâtiments publics de l'Etat et des collectivités locales au regard de l'obligation d'accessibilité, et des difficultés à la respecter, le tout dans un délai raisonnable mais relativement court. Sur cette base, un plan de mise en accessibilité opérationnel devra être mis en place, afin de tracer pour chaque administration, une feuille de route précise et datée, aussi bien pour les bâtiments présents en France que ceux dont notre pays dispose à l'étranger. Nous préconisons ainsi qu'une Mission spéciale d'audit et d'action soit nommée sur le sujet (Proposition 108). »

Et les Ad'AP ????? on sait bien qu'ils servent à rien si ce n'est à protéger les gestionnaires d'ERP ! encore un nouveau foutage de gueule

P 283 : « Parce que la question de l'égalité de traitement est centrale dans la politique actuelle du handicap, nous avons cherché à en renforcer la gouvernance, dans le cadre législatif et réglementaire actuel »

Moi je me méfie car chaque fois qu'on nous parle d'égalité de traitement c'est la bonne excuse pour réduire nos droits, comme cela se passe en ce moment sur la PCH.

Et le problème, c'est que le mot égalité chez la CNSA veut dire réduction et alignement sur le moins disant.

Et quand vous dites à la fin « Post-Scriptum : Révolution ou Révolution ? »

Moi je dis régression !

On veut que l'on cesse de décider sur notre dos avec les gestionnaires, les gardiens des clés de la prison, et on veut l'application de la CDPH et la désinstitutionnalisation et pour cela faut mettre le paquet pour des services de qualité organisés autour du domicile, du lieu de vie choisi, avec des auxiliaires, mais aussi des ergo, des psychomot, des éducateurs, des psychologues, des kinés et des rééducateurs qui viennent à l'école,

La simplification ce serait de donner un revenu d'existence à hauteur du smic brut, fiscalisé, sans tenir compte des ressources du conjoint, cumulable avec un revenu d'activité

Ce serait de faire système suédois pour l'aide humaine, et pour les aides techniques

Quand allez-vous engager le virage de l'institutionnalisation comme le demande les instances internationales telles que l'ONU ??

Il ne peut pas y avoir d'inclusion sans cela !

Tout ça, ça nécessite des moyens et donc la logique qui consiste à agir à moyens constant c'est un mensonge !

Ce sont des choix politiques et ce gouvernement qui donne des milliards avec le CICE et qui a supprimé l'ISF, a clairement fait ses choix !

Alors aujourd'hui pour l'ensemble d vos œuvres avec le gouvernement et notamment pour la loi ELAN basée sur de nombreux mensonges et que vous avez voté tout en nous parlant d'inclusion, je vous remets une pelle d'or pour la destruction de nos droits à l'accessibilité du logement.

Et pour compléter, c'est farine et ketchup, distribuée par mes assistants faute de pouvoir physiquement le faire moi-même, mais la prochaine fois que vous revenez nous parler de handicap tout en cautionnant tous les reculs actuels, ce sera le goudron et les plumes !

Odile Maurin, présidente d'HANDI-SOCIAL